

Conditions de Parrainage de réunions scientifiques ou pédagogiques par la SPLF

- Préciser date, titre, lieu en contactant le Secrétariat de la SPLF de préférence 12 mois (réunion nationale) et en tout cas plus de 6 mois (réunion régionale) avant la réunion.
- Le projet doit impliquer un public en nombre adapté en fonction des caractéristiques du projet : congrès, atelier, séminaire. Le programme ne doit pas entrer en compétition avec celui de la réunion annuelle du congrès de Pneumologie ni avec un séminaire de FMC organisé par la SPLF (en terme de dates et de sujets).
- Le parrainage n'implique pas une aide financière de la SPLF.
- Le secrétaire scientifique :
 - examine la proposition de programme en s'attachant particulièrement à la qualité scientifique et aux objectifs pédagogiques. Il s'entoure d'avis spécialisés autant que de besoin.
 - apprécie l'intérêt de la SPLF à parrainer cet événement scientifique ou pédagogique
 - Présente ses conclusions et recommandations argumentées aux Membres du Bureau de la SPLF pour décision définitive.
 - Communique cette décision au demandeur.
- Les obligations du demandeur sont :
 - Soumettre les épreuves du programme préliminaire au secrétariat scientifique de la SPLF
 - Réduire de façon substantielle et d'au moins 20%, le prix d'inscription à la réunion pour les membres de la SPLF
 - Offrir gracieusement un stand à la SPLF permettant de promouvoir les publications de la SPLF
 - Remettre dans un délai de trois mois après la réunion, un rapport d'évaluation et une liste de l'ensemble des personnes ayant assisté à la réunion.
- Les prestations offertes par la SPLF dans le cadre du parrainage sont :
 - Une information des membres de la SPLF sur la réunion, son programme et les conditions d'inscription à travers une publication dans Info Respiration et sur le site internet de la SPLF.
 - D'offrir la possibilité d'une publication en numéro spécial de la revue des maladies respiratoires en accord avec le Rédacteur en Chef et aux frais de l'organisateur
 - Le parrainage est associé à la seule mention de "réunion parrainée par la SPLF".
 - Fourniture d'une liasse d'étiquettes auto-adhésives comportant le nom et l'adresse des membres de la SPLF.